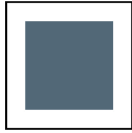


Un pas au-delà de la pensée contemporaine de la littérature, considérée à partir de sa situation française ou du lieu commun de la littérature

Jean Bessière

I. La question qu'il faut lire dans la pensée contemporaine de la littérature

La pensée de la littérature, telle qu'est s'est développée en France dans les années 1959 et 1960, est d'origines diverses — proprement littéraires, mais aussi philosophiques, sociologiques, psychanalytiques, sémiotiques, anthropologiques. Cela est parfaitement connu. Cette diversité des origines, bien qu'elle n'ait pas dessiné, dans le jeu de ces domaines, un discours véritablement cohérent sur la littérature, a fait des discours sur la littérature des discours mutuellement cohésifs. Cela explique la diffusion et le succès de cette pensée. Cela explique également un paradoxe : cette pensée peut être tout autant lue comme une pensée contre-canonique de la littérature que comme une pensée canonique. Les diverses origines et le défaut de cohérence conduisent à la possibilité de multiples identifications de la littérature et de multiples reconnaissances des œuvres — il y a là le jeu contre-canonique. Les diverses origines et la cohésion des discours sur la littérature, qui en résulte,



autorise aussi des approches syncrétiques de la littérature, qui définissent un pouvoir de la littérature et une identification homogène des œuvres suivant un certain type de pensée de la littérature — il y a là le jeu canonique. Dans le jeu du contre-canonique et du canonique, on peut lire une hiérarchie qui va du premier au second — le canonique l’emporte ultimement : c’est par la diversité même de ses origines et par son caractère cohésif que cette pensée est une manière de pensée unique, suffisamment compréhensive pour à la fois faire reconnaître comme littéraires des œuvres fort variées et imposer une identification de la littérature qui prête à celle-ci une fonction constante : décider du droit de présenter et de représenter. Il y a là un jeu sur la notion de canon. Le constat contre-canonique invite à définir le canon suivant un modèle ou un type d’œuvre et refuser de reconnaître et de classer celles-ci suivant un type ou un modèle. Le constat canonique invite à définir la pensée canonique, impliquée dans la pensée de la littérature, comme une pensée qui dit sa propre autorité et son propre droit et qui fait de toute littérature, de toute œuvre, l’exercice de ce droit et de cette autorité. Il y a, dans ce double jeu du canon, du contre-canonique et du canonique, une contradiction interne de la pensée contemporaine de la littérature et une hiérarchie, faut-il répéter. La contradiction est celle d’un libéralisme dans les identifications littéraires et d’un pouvoir — celui que se reconnaît la littérature, celui qui est reconnu à la littérature par la pensée de la littérature. Cela se reformule : cette pensée de la littérature laisse droit de cité à la diversité, formelle, sémantique, culturelle, des littératures, des œuvres et de leurs objets, en même temps qu’elle fait de la littérature ce qui se reconnaît le droit de citer ou de ne pas citer toute réalité et tout sujet. Cette hiérarchie qui va du contre-canonique au canonique est autant manifeste dans la constitution de cette pensée française de la littérature que dans la diffusion de cette

pensée à l'étranger, et a rendu possibles les larges diffusion et reconnaissance internationales de cette pensée.

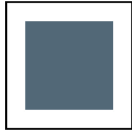
La hiérarchie mérite d'être lue pour elle-même, pour ce qu'elle implique, et pour les réformes de cette pensée contemporaine de la littérature qu'elle appelle. Cette pensée peut ultimement se dire comme une pensée du droit et de la totalité des littératures. Par ce droit et par cette totalité, ces littératures, qui font donc la littérature, apparaissent comme ce qui figure leur propre ensemble où il faut voir à la fois la récusation des modalités par lesquelles une société se pense comme ensemble et la répétition, selon la littérature, les littératures, de ces modalités. La littérature apparaît ainsi, pour elle-même, selon elle-même, le mime de l'institution sociale de la réalité et de l'institution symbolique d'une société par elle-même. Elle est un tel mime selon la reconnaissance de son propre pouvoir et de sa propre autorité, qui se disent suivant l'identification de la littérature au langage. Cela explique que la question de la *mimesis* et de l'*antimimesis* devienne, dans cette pensée, un débat central. Ce débat traduit le déplacement d'une interrogation éthique et esthétique, née au XVIII^e siècle, sur voir et savoir à l'affirmation d'un voir et d'un pouvoir, qui doivent être tenus pour le propre de la littérature. Le pas au-delà de cette pensée se dit selon une rupture avec l'identification de la littérature au langage, selon une pensée de la littérature qui caractérise la littérature par l'inversion des figurations des institutions linguistique et sociale de la réalité¹.

II. Aspects contre-canoniques et canoniques de la pensée contemporaine de la littérature

Aspects contre-canoniques de la pensée contemporaine de la littérature. La diversité des origines de cette pensée a été usuellement lue comme autant de variations sur l'approche de la littérature. A ce titre, cette pensée n'a pas nécessairement de caractère canonique. Cette diversité a, en effet, suscité des reconnaissances multiples des œuvres et même conduit à une certaine déqualification de l'objet littéraire. Cette déqualification a elle-même été le moyen paradoxal d'un élargissement du jeu de la reconnaissance de la littérature — bien des types de discours et des types d'œuvres pouvaient être admis dans le cercle de la littérature. Ainsi, pour se tenir à une seule des thèses dominantes de cette pensée de la littérature, s'il est dit que la littérature est du langage², cette affirmation autorise les identifications les plus strictes de la littérature et caractérise explicitement la littérature comme ce qui expose le plus nettement ces identifications. Cette affirmation autorise aussi les identifications les plus larges — que la littérature soit du langage fait possiblement de tout discours le discours d'une œuvre sans que cette œuvre expose manifestement ce jeu. Cette affirmation autorise enfin un nominalisme littéraire qui est la négation des critères d'identification de la littérature. La pensée de la littérature, ainsi illustrée, est contre-canonique parce qu'elle maintient l'idée de littérature sans contraindre à une identification et une hiérarchie stricte des œuvres, qui iraient selon ses principes: en effet, ces principes, quelle que soit la définition qu'ils impliquent de la littérature, ne portent pas de modèle certain de la littérature et, en conséquence, rendent malaisée la constitution d'un canon où serait reconnaissable un modèle. C'est pourquoi cette pensée de la littérature, qui n'est pas en elle-même, le plus souvent, une pensée sociologique ou culturelle, a pu être

utile à bien des descriptions et déconstructions culturelles de la littérature. Autrement dit, elle a permis d'associer la critique littéraire à la récusation de modèles littéraires culturels dominants — la notion de culturel est ici comprise très largement.

Aspects canoniques de la pensée de la littérature. En se tenant à l'exemple de pensée contemporaine de la littérature, qui a déjà été donné — la littérature est du langage —, et à quelques-unes de ses thèses connexes — littérature et signifiant, littérature et anti-mimesis, primauté du langage et de l'activité discursive dans la littérature —, il apparaît : cette pensée de la littérature dispose ou implique quelques assertions simples : il y a plus de mots que de choses, ce qui était déjà une affirmation de Flaubert — il y a donc un surplus de signifiants — ; le langage l'emporte toujours et permet de décider ce à quoi il peut être affecté, ce qu'il présente ou représente, alors qu'il est exclu, ainsi que l'agent qui décide, de toute règle de représentation. La littérature est l'exercice de ces constats et la pratique de leur principale conséquence : être l'exercice du droit de présenter, de représenter, de retenir dans la représentation ou d'exclure de la représentation, sans que ce droit ne se fonde sur aucun statut juridique — il trouva seule justification dans l'identification de la littérature au langage. A ce titre, cette pensée de la littérature ne contredit pas une pensée de la littérature, qui lui paraît entièrement opposée, la pensée de la littérature réaliste. Elle complète et achève cette dernière pensée : celle-ci est une pensée du droit de représenter, qui entend représenter exactement et aussi extensivement que possible — ainsi s'explique que l'on ait attaché la notion de totalité à la littérature réaliste —, selon son propre droit — ainsi s'explique que Flaubert puisse dire qu'il entend être réaliste et écrire le livre sur rien, ce livre qui serait l'exposé de son seul droit. On a caractérisé une telle pensée de la littérature comme une pensée de la littérature du statut d'exception³ : la littérature dispose



son propre droit comme le droit de retenir et d'exclure, dans le langage, par le langage, les objets de la présentation. Il faut bien parler de droit et de statut d'exception et non pas simplement dire — ce qui serait un truisme — que la littérature sélectionne ses propres objets. On ne peut pas tenir cette affirmation ou ce truisme parce que le droit que se reconnaît l'œuvre est un droit rendu absolu par l'identification de l'œuvre au langage et par le fait qu'il y a toujours un surplus de signifiants — le langage et la littérature l'emportent toujours sur leurs objets. Quelles que soient ses thèses idéologiques, quelles que soient ses identifications, précisément idéologiques, de la littérature à un contre-discours, cette pensée de la littérature est une pensée du pouvoir nu — ce pouvoir est celui de toute œuvre. Ces notations invitent à caractériser cette pensée comme proprement canonique au sens où elle est la pensée même du droit et du pouvoir de la littérature, que vérifierait toute œuvre et qui en ferait la signification. L'identification canonique n'est donc pas celle d'un type ou d'un modèle, mais celle de la littérature même. La pensée contemporaine de la littérature récuse tout modèle explicite antérieur de la littérature et de l'œuvre, et ne caractérise pas un modèle contemporain, parce qu'elle définit le canon même de la littérature, qui n'est pas un canon poétique mais un canon quasi juridique. Il ne faut pas se tromper : par ses diverses origines, cette pensée contemporaine de la littérature peut être une pensée de la forme, des moyens poétiques, du sémantisme, du symbolisme de la littérature et des œuvres ; elle ne résout cependant dans aucun de ces traits : elle est constamment une pensée du droit de la littérature.

III. La pensée contemporaine de la littérature : une pensée du pouvoir

Si l'on s'attache donc à la fois à ses aspects contre-canoniques et à ses aspects canoniques, la pensée contemporaine de la littérature n'est pas tant une pensée double qu'une pensée qui défait tout modèle littéraire — aspects contre-canoniques — pour privilégier le pouvoir de la littérature — aspects canoniques. Le versant libéral de cette pensée ne se comprend que par le droit reconnu à la littérature. Cela se formule encore : la littérature apparaît multiple et aucune règle propre ne peut lui être assignée non seulement dans la mesure où elle ne se récusé jamais elle-même, mais aussi dans la mesure où elle indique la limite de toute pensée, de tout discours qui entendent montrer leur pertinence, la validité de leur caractère représentationnel, en d'autres termes, leur validité pour quiconque, c'est-à-dire leur caractère démocratique. Il n'est dans les discours qu'un seul discours pertinent parce qu'il pertinent au regard de lui-même — il réalise sa propre autorité — : le discours littéraire. On comprend mieux la portée exacte de l'identification de la littérature au langage : il n'y a pas là seulement, comme il a été dit, le moyen du redoublement de la littérature par elle-même, où on a vu un jeu sceptique⁴, une récusation, par la littérature, de sa propre pensée, mais aussi le moyen d'engager la pertinence constante de la littérature, selon elle-même, selon le droit qu'elle fait en se définissant comme une avec le langage.

Qu'une telle pensée de la littérature, quels qu'en soient les antécédents, se développe dans les années 1950 et 1960, est évidemment symptomatique dans une perspective idéologique. Il s'agissait de définir un empire de la littérature qui s'accorde tout autant à une critique de tout empire politique qu'à la reconnaissance de cet empire de la littérature. Cette pensée de la littérature est idéologiquement une pensée qui, sous le signe de la

libération, est une pensée de la loi que fait la littérature, autant dire de la contrainte que celle-ci fait, dès lors que l'on affirme que la littérature est du langage — il faudrait lire Blanchot suivant cette dualité et reconnaître une portée proprement littéraire à la formulation de Barthes — la langue est faciste⁵. Par cette dualité, cette pensée de la littérature définit la littérature à la fois comme un contre-discours et comme ce qui imite l'autorité que porte, dans une société, la figuration de l'institution sociale de la réalité et la figuration de la société, par elle-même, comme ensemble. Il faudrait, dans cette perspective, rapporter cette pensée contemporaine de la littérature à la pensée de l'histoire et de la révolution, telle qu'elle s'est développée en France depuis les années 1920, et qui est à la fois une pensée de la libération et une pensée du droit de la révolution — précisément de son empire. On comprend mieux la diffusion et la reconnaissance internationales de cette pensée : elles sont une avec une pensée de la libération qui entend être sa propre loi, une loi pour quiconque, et avec la figuration de toute institution linguistique et sociale de la réalité — il y a là l'ultime fonction de l'identification de la littérature au langage.

IV. Au-delà de la pensée contemporaine de la littérature

La question est donc celle du pas au-delà de cette pensée, qui reconnaisse cependant des traits spécifiques au discours qui se dit, que l'on dit littéraire.

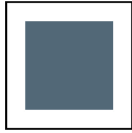
Pour que ce pas au-delà soit possible, il convient de reconsidérer l'implicite le plus commun de l'identification de la littérature au langage, qui caractérise la pensée contemporaine de la littérature. Affirmer que le langage fait au regard de toute chose un surplus de signifiant a un antécédent hegelien : le signe est la récusation de la chose, qui, dans cette pensée de la

littérature, peut être aussi bien une chose qu'un discours. A s'attacher à cet antécédent hegelien, on mésinterprète ce que font le langage et tout discours et ce que fait spécifiquement la littérature. Le langage traite les environnements informationnels — il faut comprendre toute chose qui, par la perception qu'on en a, constitue une information, toutes les actions et tous les discours, qui sont autant d'informations — comme des faits bruts et, dans le moment de l'énonciation, il les institue en un certain état de choses, d'actions, de discours, et peut dénoter, devenir le valant pour de ces choses, de ces actions, de ces discours. Cela fait l'institution linguistique de la réalité. Il n'y a pas à dire un surplus de signifiants mais une multitude d'institutions linguistiques de la réalité. Sauf si l'on accepte de s'enfermer dans un truisme, la littérature ne peut être identifiée au langage ou être caractérisée comme imitant le langage que si l'on précise qu'elle imite l'institution linguistique de la réalité. Imitant l'institution linguistique de la réalité, l'œuvre donne cette imitation pour elle-même : elle est ainsi la citation, comme pour elles-mêmes, de telles données des environnements informationnel, sans que l'œuvre prête, hors d'elle-même, une fonction spécifique à cette citation, et à la figuration de leur institution linguistique. L'œuvre est à la fois l'imitation de l'institution linguistique de la réalité, la figuration de la captation de données des environnements informationnels, et, comme cette imitation est donnée pour elle-même, la figuration de la dissociation de son langage et des données des environnements informationnel et formel, qu'elle prend pour objet. Ainsi, paradoxalement, l'œuvre, imitation de l'institution linguistique de la réalité, est aussi l'inversion de la figuration de cette institution linguistique de la réalité.

De l'inversion de la figuration de l'institution linguistique de la réalité, n'est pas dissociable l'inversion de la figuration de l'institution sociale de la réalité. Il y a, dans le monde, tous les faits qui sont dépendants des

hommes, de l'intentionnalité collective : il faut dire toutes les institutions sociales de la réalité, qui, au regard de l'individu, constituent autant de données objectives. Celles-ci supposent des significations partagées. Mais les discours et les symboles sociaux ne peuvent exclure que la réalité instituée socialement apparaisse comme une altérité. C'est pourquoi l'homme caractérise le monde social auquel il appartient comme un monde qui peut lui être étranger. Il y a là le paradoxe de l'institution sociale de la réalité : cette institution permet la perception de la réalité et la reconnaissance des ensembles sociaux dans leur indépendance, en même temps qu'elle va selon un impensé puisqu'elle s'impose objectivement ; par cet impensé, signes, symboles, discours sociaux ne peuvent être d'une emprise complète. Les reprendre, ainsi que l'œuvre le fait en citant des signes, des symboles sociaux, figure leur défaut d'emprise complète, non parce que les reprendre placerait l'œuvre serait hors de cette emprise, mais parce que l'œuvre réfléchit et déconstruit cette institution : en même temps qu'elle ne cesse de reprendre les signes, symboles et discours sociaux, elle les fait apparaître tels parce qu'elle montre, par cette reprise même, leur défaut d'emprise complète. C'est là l'arbitraire de la littérature.

Si l'on dit ainsi l'arbitraire de la littérature — et non pas selon son identification au langage —, on dit : la littérature ne peut être son propre droit, son propre empire — cet empire que figure exemplairement toute la pensée de l'intertextualité — ; elle ne peut figurer, fût-ce à titre de contre-discours, l'institution sociale de la réalité, par laquelle une société se caractérise comme ensemble et définit son propre empire symbolique. La littérature est seulement la question du lieu commun qu'impliquent tout discours et toute société. Par quoi, la littérature n'est ni canonique, ni contre-canonique.



¹ Voir Jean Bessière, *Principes de la théorie littéraire*, Paris, PUF, 2005.

² On sait que ce sont Roland Barthes et Gérard Genette qui ont formulé cette définition avec le plus de tranchant, sans que ni l'un ni l'autre, ajouterons-nous, aient tiré toutes les conséquences de cette définition. On ne retient donc à titre d'illustration que cette thèse, mais notre argument pourrait se développer, de la même manière, à propos des autres moyens et modalités des caractérisations de la littérature, quels que soient les champs du savoir impliqués.

³ Voir Jean Bessière, *Quel statut pour la littérature ?*, Paris, PUF, 2001.

⁴ On sait que c'est la thèse de Jacques Rancière, *La Parole muette. Essai sur les contradictions de la littérature*, Paris, Hachette, 1998.

⁵ La formule de Barthes apparaît dans sa *Leçon* (leçon inaugurale au Collège de France), Paris, Seuil, 1978. Il se conclut de ces remarques que cette *Leçon* est contradictoire dans son argument : la langue est faciste ; la littérature va contre cela ; il convient d'ajouter : la littérature, qui est du langage, n'est que la réalisation du droit de la langue, que se reconnaît la littérature.